



Ombrières de type volière avec couverture photovoltaïque

EARL Domaine de l'ALLAGNON
Denis RIGAUD

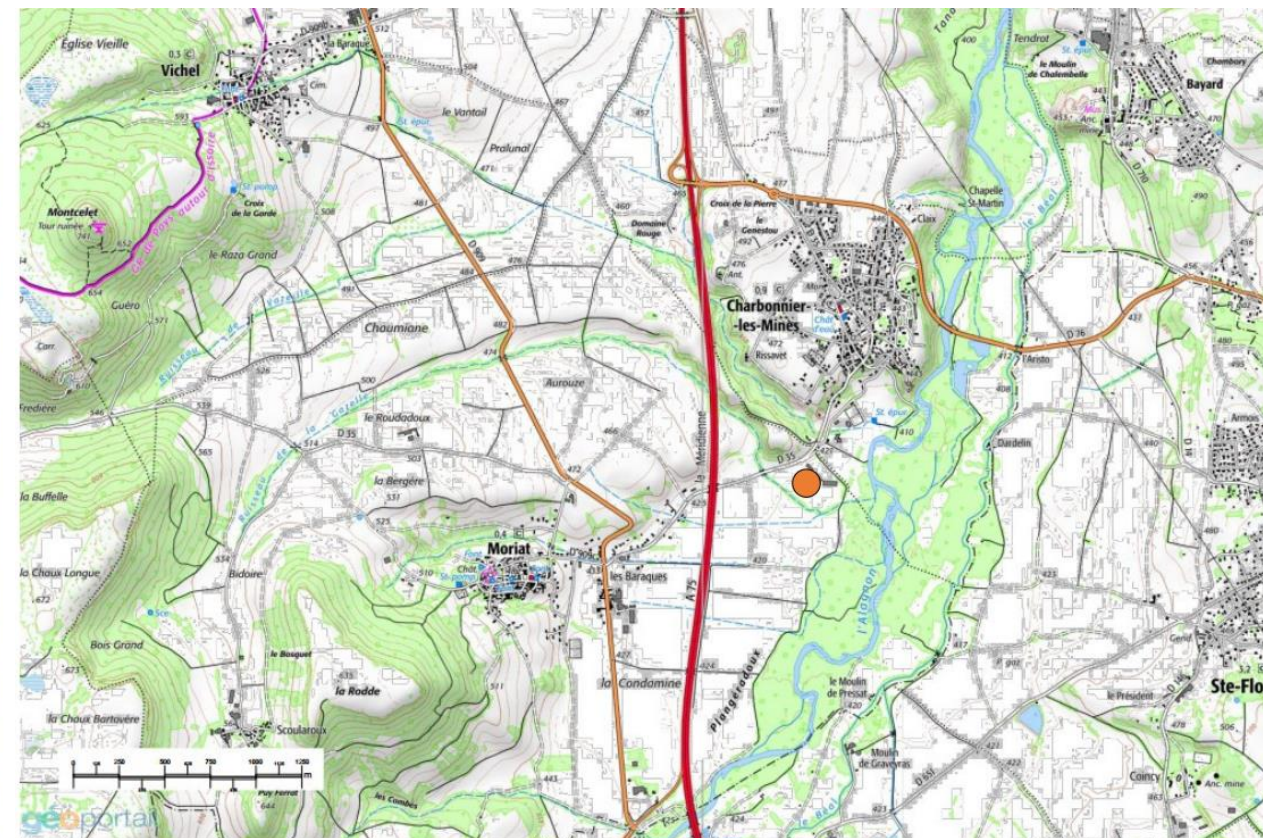
Présentation de projet – Comité de projet



Localisation du projet



Localisation du projet (satellite)



Localisation du projet (IGN)

Problèmes rencontrés



➤ **Parcours saturé**
sol dégradé, risque sanitaire



➤ **Prédation terrestre & aérienne**
perte ~1 000 canards/an



➤ **Intensification grippe aviaire**
nombreuses périodes de claustration



Solutions proposées



➤ **Protection**
Réalisation d'un clos (filets + clôtures enterrées)



➤ **Performance**
Couvert herbacé → autonomie alimentaire
+1 lot/an (≈ 3 500 canards)
Rotation des parcours
Bâtiments bardés → claustration possible



➤ **Sanitaire**
Réduction fientes & champignons
Clos total → barrière sanitaire (influenza)



➤ **Bien-être animal**
Densité réduite : 1,15 → 0,5 canards/m²
Abris climatiques
Sols préservés



➤ **Robustesse**
Résistance aux intempéries
Filets moins sollicités → entretien réduit

Enjeux environnementaux

Source : Diagnostic Faune-Flore-Milieux naturels & Synthèse des données naturalistes – AGGRA Concept

➤ **Zones humides pédologiques**
Evitement intégral par une réduction du projet

➤ **Enjeux faunistiques**
Faibles sur la ZIP

➤ **Enjeux floristiques**
Très faibles sur la ZIP

➤ **Enjeux habitats**
Très faibles sur la ZIP

➤ **Conservation & renforcement des haies**
Enjeux modérés à forts pour habitats & faune

**Dispense d'Etude d'Impact délivrée
par la DREAL le 26/06/2025**



Délimitations des parcours

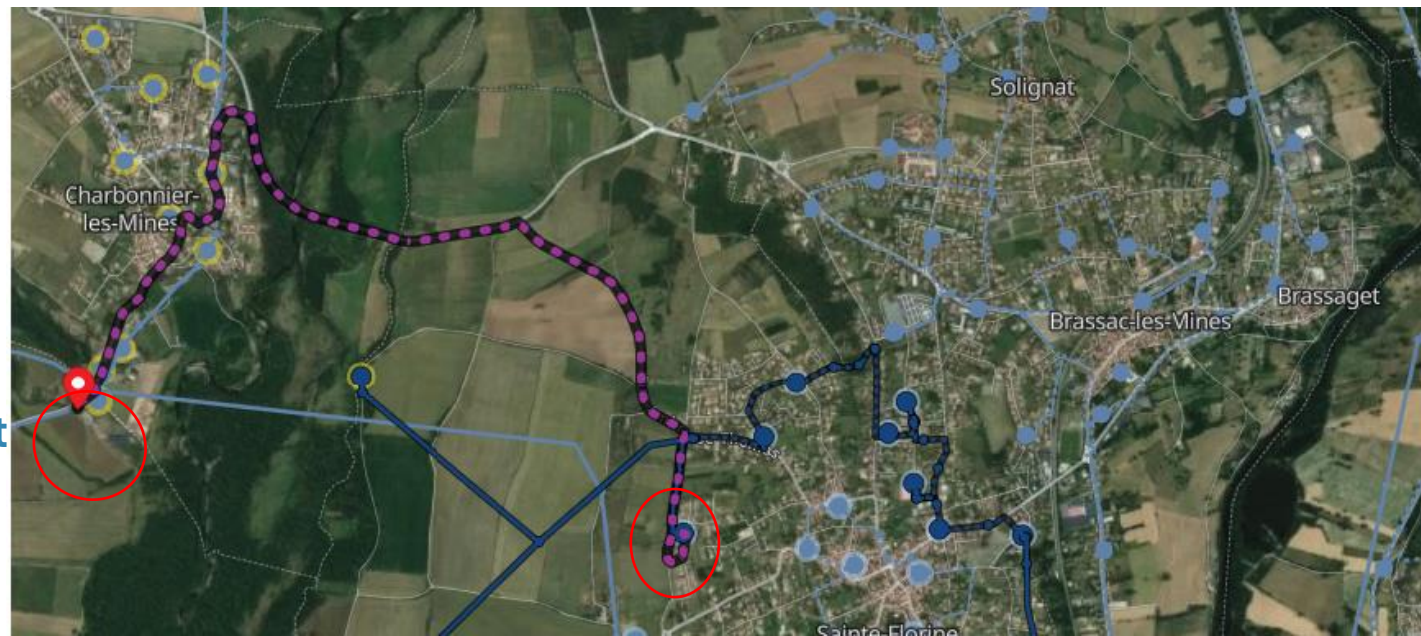
Raccordement

Nœud de raccordement situé à Sainte-Florine (43250)

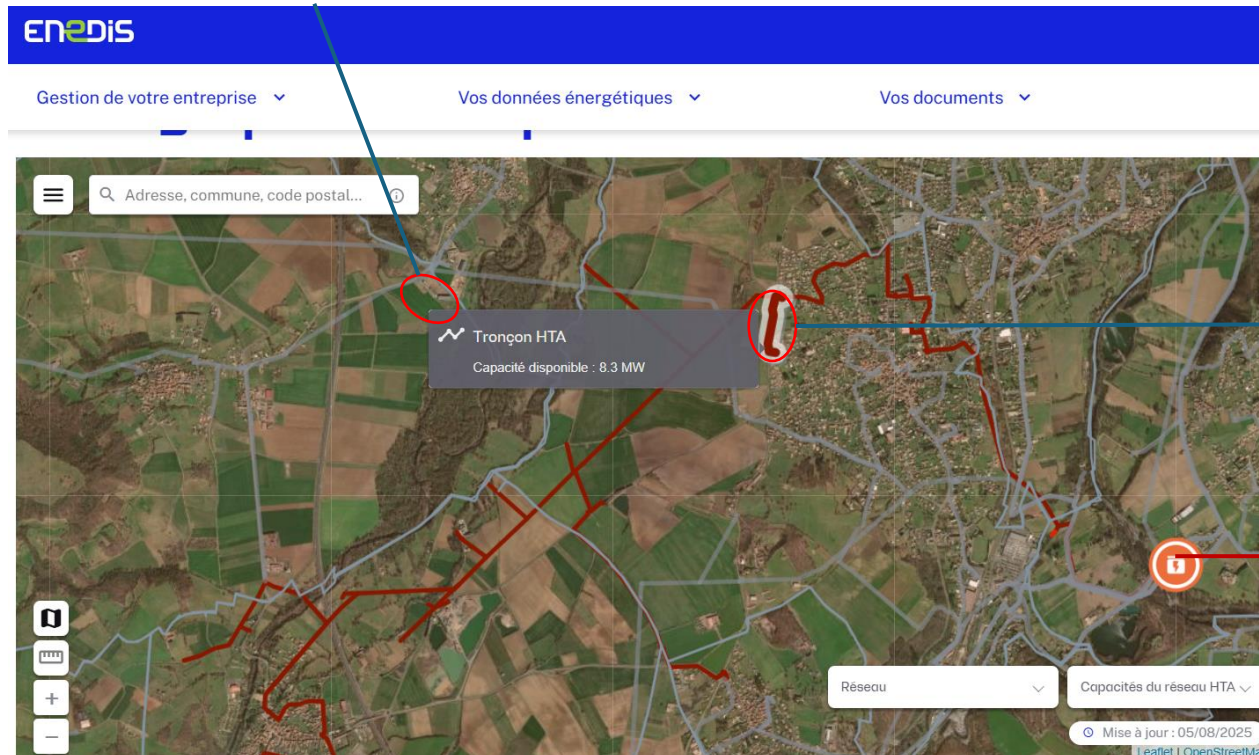
capacité d'accueil de 7 MW (4,3 km).

Appartenance au **poste source de La Taupe**, Vézézoux (43390)

Site du projet



Site du projet



Nœud de raccordement

Tronçon HTA visé

PS La Taupe

SUIVI DES ENR :



- Puissance EnR déjà raccordée : 10.7 MW
- Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter : 8.70 MW
- Puissance des projets EnR en file d'attente : 10.8 MW

Structure et données projet

Puissance du projet : 3 734 kWc, production annuelle de 4 178 014 kWh (environ 1 520 foyers)

Emprise au sol : 13 667m²

Durée du bail : 30 ans

CAPEX Totaux du projet : 3 461 380 €

OPEX : 38 916 €

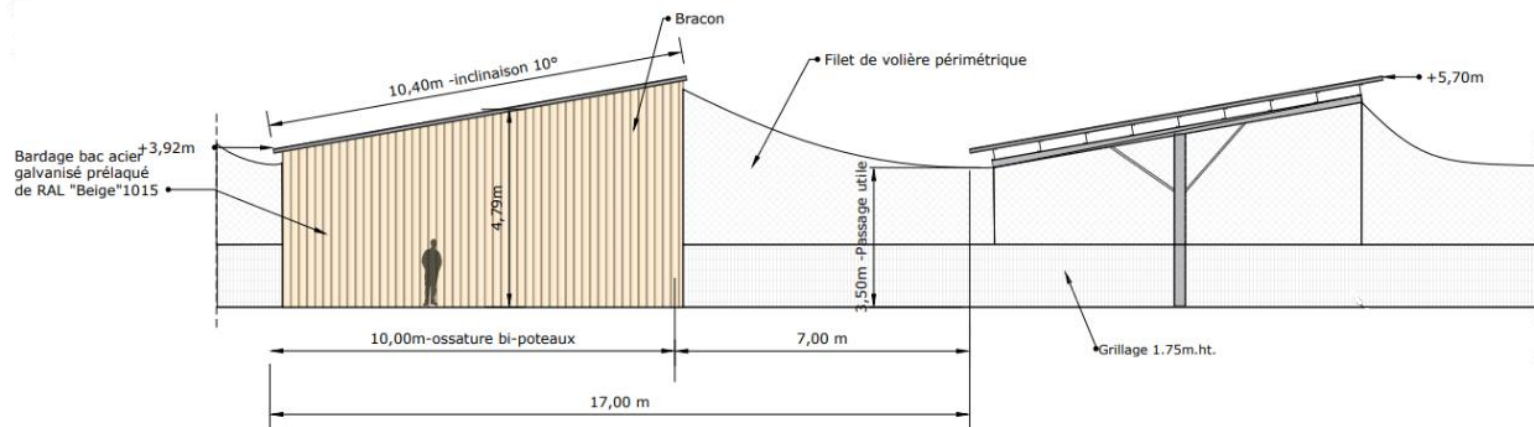
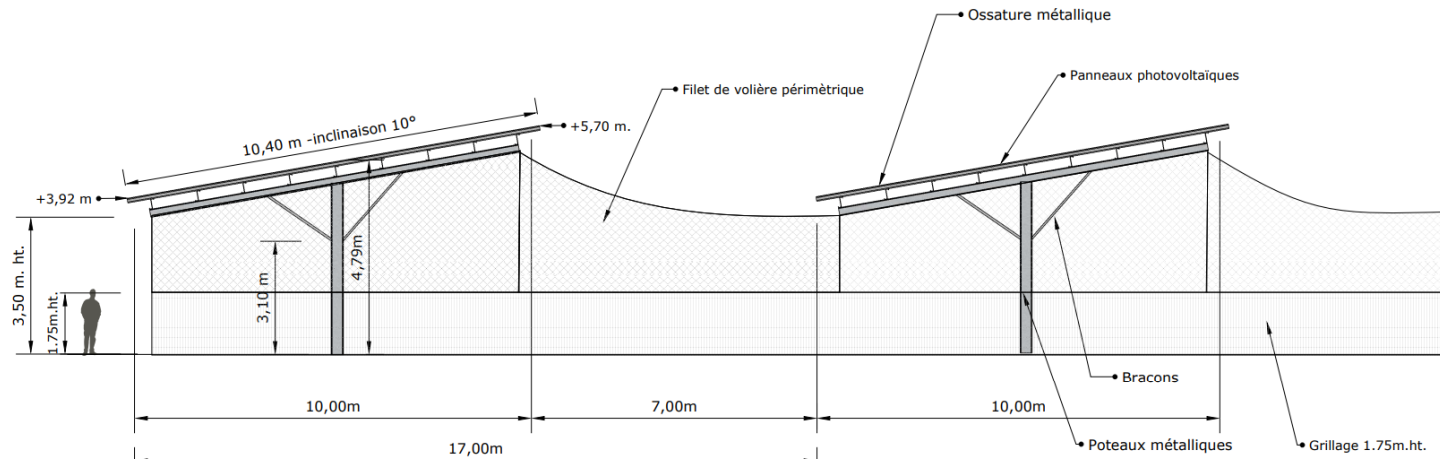


Schéma prévisionnel d'implantation

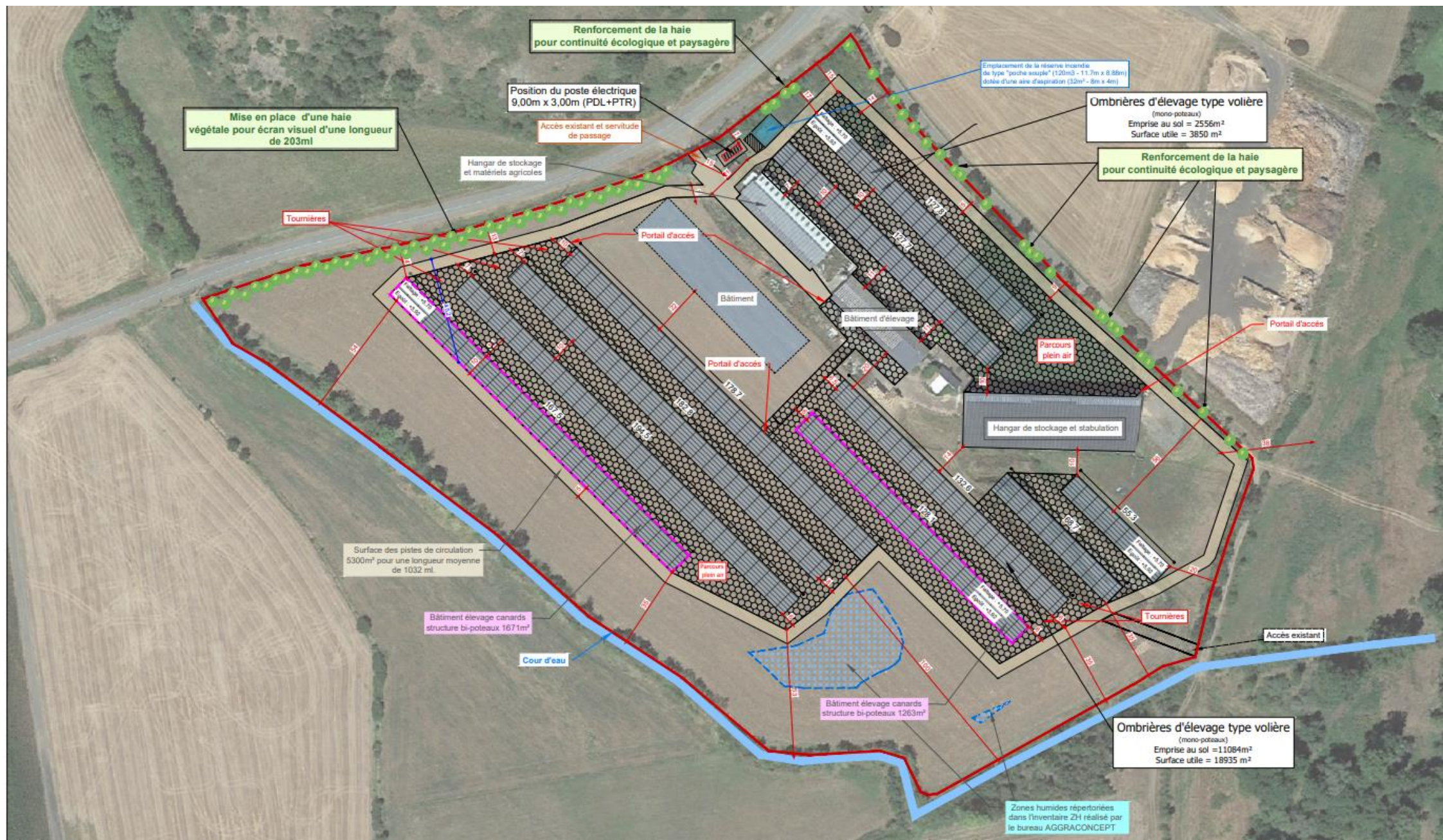


Schéma du projet agricole

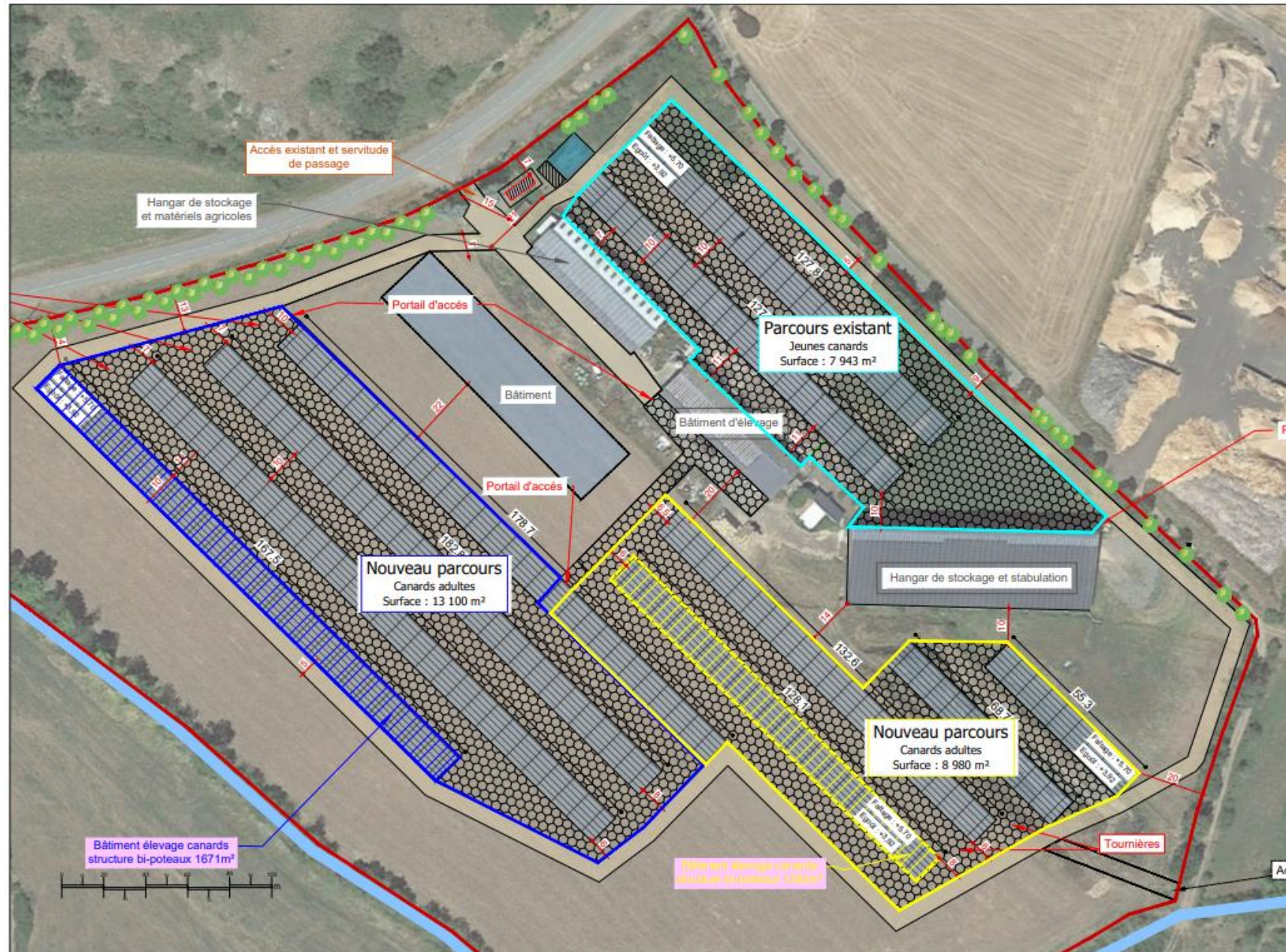
Démarrage dans le parcours nord

Démarrage des canards dans le **parcours existant** qui sera pourvu d'abri et d'une protection face à la prédation et contaminations extérieures.

Rotation sur les nouveaux parcours

Nouveaux parcours pour les canards après plusieurs semaines.

Parcours indépendants avec possibilité de claustration.



Mesures paysagères - Mise en place d'une haie et renforcement au Nord du projet



Vue initiale



Insertion paysagère sans mesure paysagère (réduction de la hauteur et renforcement de la haie)



Insertion paysagère avec mesures paysagères

Mesures paysagères - Mise en place d'une haie et renforcement au Nord du projet (3/4)



Vue initiale



Insertion paysagère sans mesure paysagère (réduction de la hauteur et haie paysagère)



Insertion paysagère avec mesures paysagères (haie en recul de la ligne électrique)

■ Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)

« L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) est une taxe prélevée au profit des collectivités territoriales ou d'organismes divers. »

- S'agissant des **centrales photovoltaïques**, deux montants sont désormais applicables :
 - **8,36 €** par kilowatt de puissance électrique installée au 1^{er} janvier de l'année d'imposition,
 - **3,479 €** par kilowatt de puissance électrique installée au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, s'agissant des centrales photovoltaïques mises en service après le 1^{er} janvier 2021. Notez que pour ces dernières, le montant est le même que celui relatif aux installations hydrauliques pendant les 20 premières années d'imposition. Les années suivantes, ce sera le montant relatif aux installations photovoltaïques qui sera de nouveau appliqué. Pour en savoir plus sur ce point, vous pouvez consulter [l'article 1519 F du Code Général des Impôts](#) ↗)

Projet de D.RIGAUD sur Moriat:

- 3.479€ / KWc pendant les 20 premières années (soit environ **17 030€ /an** pendant 20 ans)
- puis 8.36€ / KWc (soit environ **49 920 € /an** pendant 10 ans)

Répartition prévisionnelle:

Commune : 20%

EPCI : 50%

Département : 30%

■ Financement participatif : *Technique Solaire x Lendopolis*

Nous allons mettre en place un financement participatif pour **faire profiter les résidents du département** (ainsi que des départements limitrophes) d'une épargne sûre, finançant la transition écologique proche des chez eux. Mécanisme d'émission d'obligations.

Voici un exemple de financement participatif réalisé sur un projet existant de Technique Solaire.

Conditions :

Taux de rémunération annuel de **6,5%**
Accessibles à **partir de 20€**

Départements de collecte : 17, 44, 49, 79, 85

Situé à Saint-Christophe-du-Ligneron (85)



JLT Energy 12

Collecte réservée



Centrale solaire Technique Solaire Saint-Christophe-du-Ligneron

9 %

45 investisseurs 47 j restants 54 030 € sur 595 000 €

Financement d'une centrale solaire située à Saint-Christophe-du-Ligneron (85)

Réservé aux départements : 17, 44, 49, 79, 85

Taux d'intérêt	6,5%
Plafond d'investissement	200 000 €
Instrument	Obligation
Remboursement sur	60 mois
Échéances	Intérêts annuels Capital in fine

Intéressé par ce projet ?

Inscrivez-vous dès à présent pour investir sur cette opération

Je m'inscris

■ Autoconsommation collective (1/3)

■ Notre offre d'autoconsommation collective

Technique Solaire vous propose d'accéder à de l'électricité verte et locale, à tarif compétitif, grâce à ses projets photovoltaïques



Vente directe entre producteur et consommateur



Consommation d'énergie verte et locale



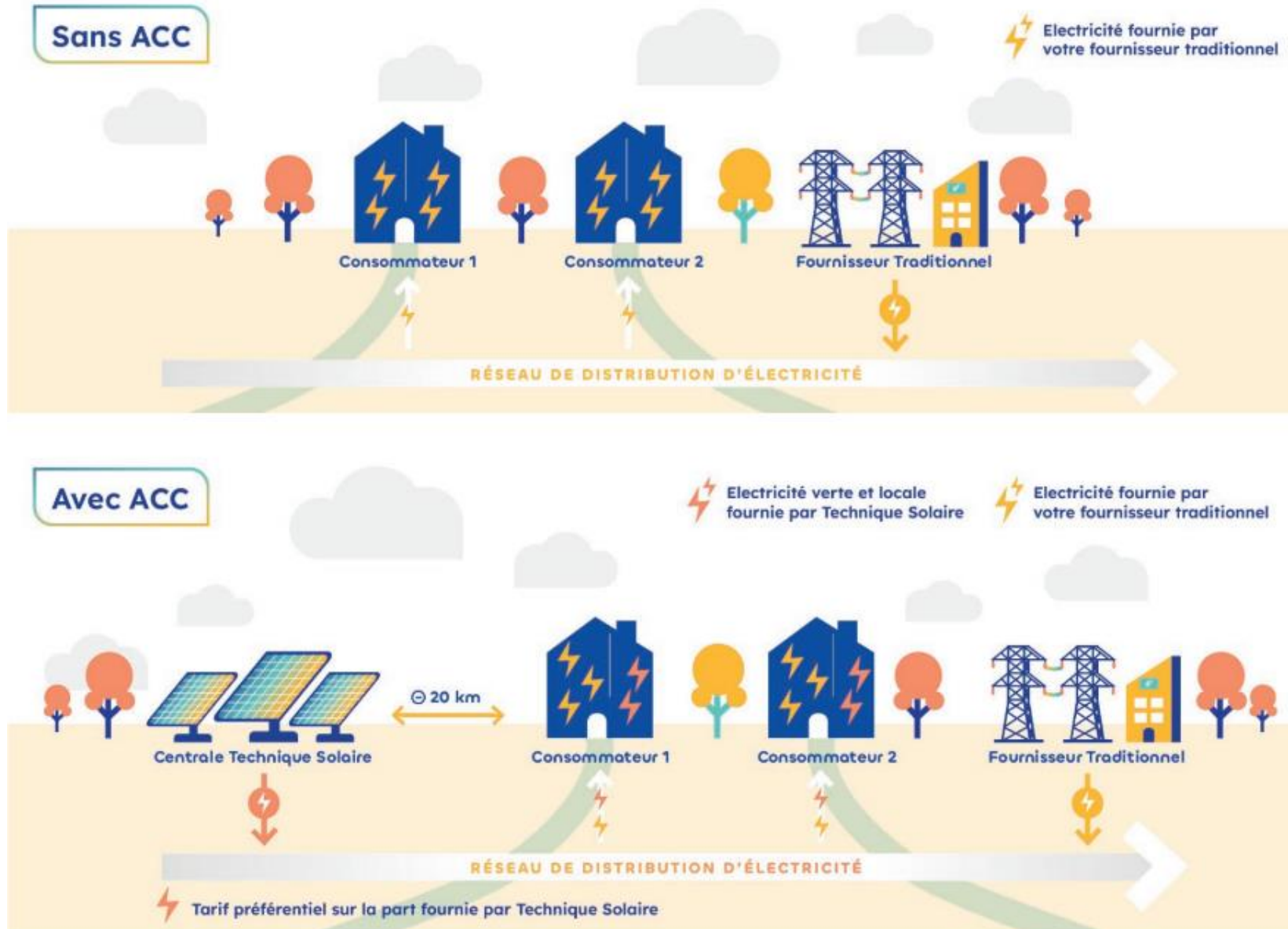
Economies sur les factures d'électricité

en consommant de manière privilégiée l'électricité en provenance d'installation solaire pendant la journée

Qu'est-ce que l'autoconsommation collective (ACC) ?

Il s'agit d'un dispositif de partage local d'électricité solaire entre des sites producteurs (nous) et des consommateurs (vous ?). Il vous permet de profiter d'énergie renouvelable produite de manière locale et totalement flexible, à un tarif avantageux.

■ Autoconsommation collective (2/3)



■ Autoconsommation collective (3/3)

Bâtiment agricole TS : Vente auprès de l'hébergeur d'une partie de la production



Ombrière de parking : Vente auprès d'une PME ou d'une collectivité



Locaux commerciaux : Vente auprès des différents locataires



>> REX : **Revente** à un prix 10% inférieur au TRV (prix de vente de l'électricité)

>> **Sans limite de consommation** (kWh)

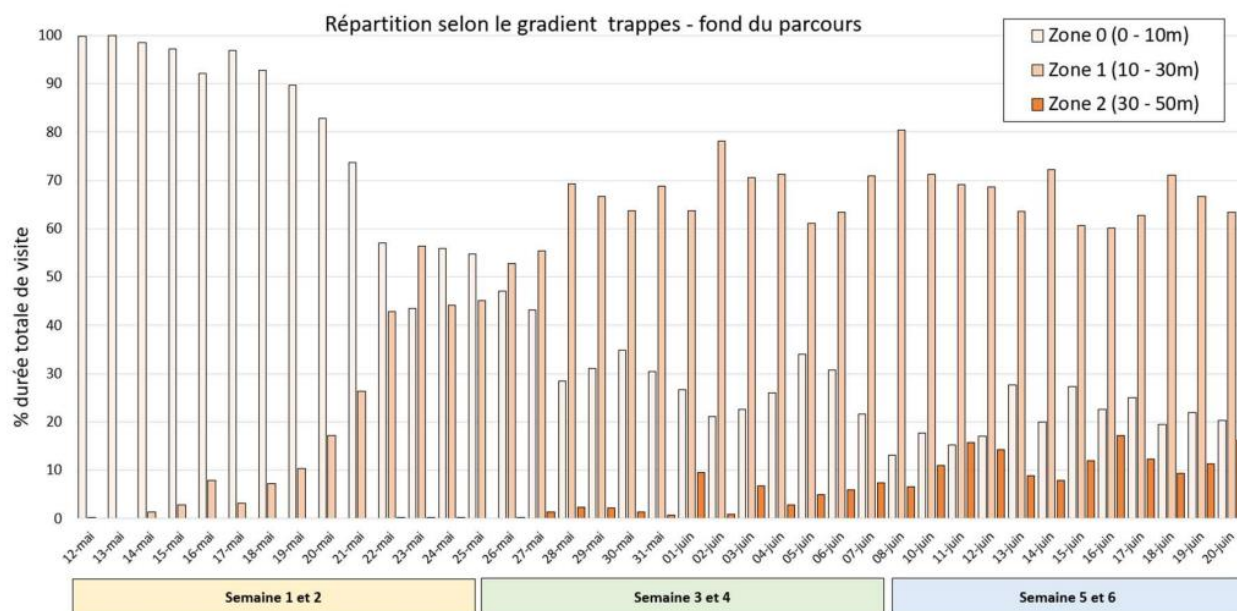
>> **Pas d'engagement sur la durée**

>> **Pas de travaux de raccordement nécessaires**

Exemple : Unité de méthanisation de Bournezeau (85480) : contrat mis en place sur l'année 2024 – 2025 : Economie annuel consommateur d'environ 17 000 €

Etude du comportement des volailles et rendements agricoles sous ombrières photovoltaïques – 2023

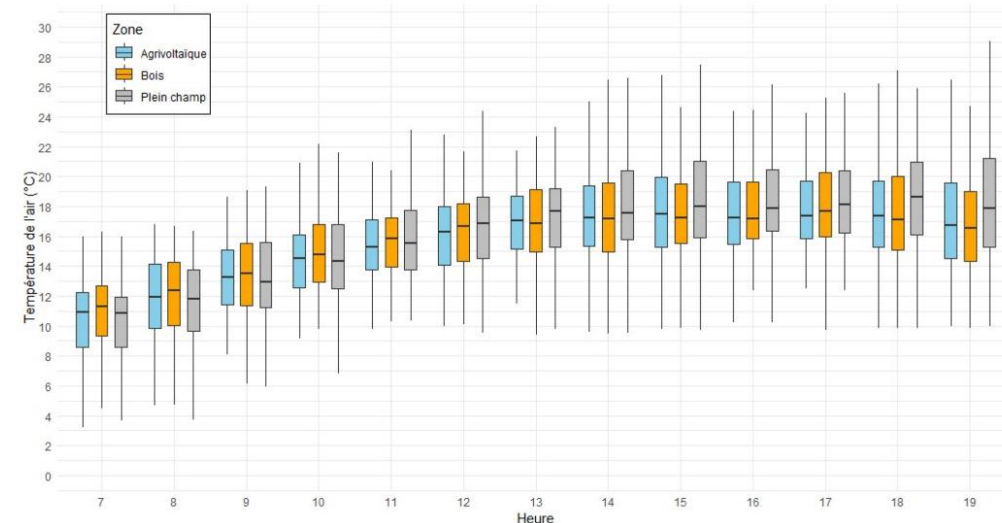
Technique Solaire x INRAe – Lot et Garonne



Fonction « couloir de dispersion » des abris photovoltaïques

Indicateur zootechnique	Volière photovoltaïque	Bois
Nombre de poulets abbatus	4322	3930
Poids moyen vif avant abattage (kg)	2,14	2,33
Déclassement (%)	10,0	11,2
Indice de consommation	3,03	3,29

Indices zootechniques (hors abattage) similaires à un parcours boisé



Diminution de la température jusque 3,9 °C

■ Compte-rendu du comité de projet

Liste des personnes présentes

Denis RIGAUD – EARL Domaine de l'Allagnon – Porteur du projet et exploitant agricole

Denis LEGENDRE – Maire de MORIAT

Louis ALRIE – Conseiller municipal MORIAT

Thierry BAYLOT – Conseiller municipal MORIAT

Nathan NUGIER – Chargé de projet – Technique Solaire

Compte-rendu de réunion

Du fait de l'absence de nombreuses personnes invitées, tous les membres présents au comité de projet avaient déjà eu une présentation de projet lors du passage en conseil municipal le 17/09/2025 (décision unanime favorable). Ainsi, la présentation du projet n'a pas suscité de question particulière.

Echanges sur les évolutions du projet depuis le conseil municipal (révision du positionnement des abris de claustration & diminution de l'emprise au sol (surface photovoltaïque) dans un souci d'acceptabilité de projet.

Echanges sur l'autoconsommation collective proposée sur le projet :

- Présentation des entités pouvant en profiter (collectivités, particuliers, exploitations agricoles... dans un rayon de 20 km)
- Mise en avant de chiffres basés sur des retours d'expérience d'autoconsommation collective de Technique Solaire : prix de revente de l'électricité en moyenne 10% inférieur au TRV. Tarif préférentiel uniquement accessible en journée (production solaire)
- Echanges sur les solutions de batteries et batteries fictives (non prévues sur le projet)
- Point d'avancement sur le projet et les prochaines échéances (nouveau dépôt cas par cas réalisé le 09/10 & dépôt de permis de construire prévu début novembre 2025).



TECHNIQUE SOLAIRE

MERCI !

Nathan NUGIER

06 58 44 32 64

nathan.nugier@techniquesolaire.com